

## Dépasser le spectacle de la prison

Par [Frédéric Le Marcis](#)

Anthropologue

En 1899, déjà, Kropotkine condamnait l'univers carcéral « comme un reste du sombre passé, défectueux dans son principe, et comme une source inépuisable de mal pour la société ». En 2025, les débats sur les prisons n'exposent que trop rarement la brutalité de ce système et la non prise en compte des preuves scientifiques dans les discussions. Les « Rencontres estivales autour des enfermements – Concertina » entendent le montrer.

Le mois d'avril a été marqué par de [violentes attaques coordonnées contre les prisons et les personnels pénitentiaires](#). Des individus s'affichant sous le nom d'une association jusqu'alors inconnue (Défense des droits des prisonniers français), et rapprochés par la force publique et les acteurs du monde carcéral aux trafiquants de stupéfiants, ont monopolisé le débat sur les conditions carcérales, mettant en scène leur force et le conflit qui les oppose à l'État. Ces événements font suite à l'évasion violente de Mohamed Amra le 14 mai 2024, durant laquelle deux agents pénitentiaires ont perdu la vie.

L'État, de son côté, s'est saisi de l'occasion pour justifier une réponse sécuritaire qui s'est concrétisée par l'annonce de l'ouverture de deux prisons de haute sécurité à [Vendin-le-Vieil et Condé-Sur-Sarthe](#). Elles sont destinées aux « narcotrafiquants », une catégorie naturalisée dans le discours politique hexagonal mais qui traduit l'importation dans le débat public d'un imaginaire américain et diffusé par l'industrie [cinématographique](#). Le 17 mai 2025 un troisième projet est annoncé. Une prison de haute sécurité devrait voir le jour à [Saint-Laurent-Du-Maroni](#) en Guyane. 500 détenus y seront incarcérés, dont 60 jugés dangereux et impliqués dans le trafic de stupéfiants et 15 détenus islamistes radicalisés. Il s'agit en réalité d'un projet ancien de cité de justice (comprenant tribunal et centre de détention) inscrit dans le cadre du plan d'urgence intégré dans les accords de Guyane signés le 21 avril 2017 et dont la construction avait été annoncé le 10 novembre 2023 par l'ancien garde des sceaux [Eric Dupond-Moretti](#).

La cristallisation du débat sur l'enfermement des « narcotrafiquants » – notamment avec l'annonce du 17 mai, réactivant l'imaginaire du bagne en Guyane – nuit à la tenue d'un débat démocratique sur l'administration de la justice et de la peine. Ce débat est pourtant d'autant plus nécessaire depuis les mises en cause récurrentes des activités « ludiques » en détention, qu'il s'agisse de [courses de karting](#) ou [massages faciaux](#).

Il ne s'agit donc pas de nier la menace que fait peser l'économie des stupéfiants sur les sociétés, ni la nécessaire condamnation de la violence faites aux personnes, mais de rappeler que la question des conditions d'incarcération, ou, plus généralement, de l'enfermement, ne se limite pas à celle des « narcotrafiquants ». La préemption du débat carcéral par la violence, qu'il s'agisse de celle des réseaux de trafiquants ou de celle de la réponse sécuritaire de l'État, nuit au questionnement des termes dans lesquels se construit le débat sur l'incarcération et sur ses conditions. Notamment, il masque le paradoxe qui le caractérise : alors que depuis plus de trente ans on assiste au développement de programmes politiques fondés sur les preuves

scientifiques, les politiques carcérales restent imperméables aux données produites sur les effets négatifs de l’incarcération (et de ses conditions) sur la récidive.

Dans les années 1980, à la suite des travaux pionniers de l’épidémiologiste britannique Sir Richard Doll au Royaume Uni, la notion d’EBM (*evidence based medicine*), ou médecine fondée sur les preuves, prend le pas sur l’expérience du praticien en matière de démonstration de l’efficacité d’un traitement. Dans les décennies qui suivent et particulièrement à partir des années 2000 – aux Etats-Unis –, la démonstration de la preuve de l’efficacité des politiques (par l’organisation d’études randomisées en vue d’en démontrer l’efficacité) est devenue également un enjeu important des politiques sociales[1] et plus récemment des politiques de développement[2]. En 2019, le prix de sciences économiques en mémoire d’Alfred Nobel est même décerné à Abhijit Banerjee, Esther Duflo et Michael Kremer pour leur mobilisation des essais aléatoires en matière de politique de réduction de la pauvreté[3].

Si le prix Nobel a reconnu par-là la capacité de la science à orienter la prise de décision politique, l’usage de la preuve fondée sur la réalisation d’essais randomisés (dit également essais aléatoires) a suscité des critiques, tant dans le domaine de la santé[4] que dans celui du développement[5]. Elle reste cependant prisée des décideurs pour sa capacité à produire de la « certitude »[6].

Les analyses fondées sur une administration de la preuve par les chiffres tel qu’elles sont présentées par [Nathan Rivet](#) dans une précédente livraison d’AOC, ou celles proposées par Didier Fassin[7] qui, dépassant les chiffres, exposent les logiques anthropologiques qui sous-tendent la soif de punition pour mieux les déconstruire, ne sont que de peu d’effets. C’est le cas également pour d’autres travaux aux résultats similaires et produits en France et à l’étranger[8]. Une récente étude réalisée par [Bastien Michel \(U. de Nantes\) et Camille Hémet \(Paris School of Economics, PSE\)](#) et relayée dans une tribune publiée le 5 juin 2023 dans le très sérieux journal *Les Échos* réitère un argument similaire après une étude quantitative portant sur le devenir des détenus incarcérés au Danemark pour conduite en état d’ivresse. Ils concluent que la prison n’a pas d’effet dissuasif, que les peines d’emprisonnement ne réduisent pas plus la récidive que les sanctions non carcérales et que globalement l’expérience de la prison est susceptible de générer de la criminalité.

Ces résultats sont terriblement concordants avec l’analyse que défendait déjà Pierre Kropotkine[9] à la suite de son expérience carcérale en Russie et en France. Il la présentait lors d’une conférence donnée à Paris en 1887 : « « Eh bien, malgré toutes les réformes faites jusqu’à ce jour, malgré tous les systèmes pénitentiaires essayés, le résultat a toujours été le même. D’une part le nombre de faits contraires aux lois existantes n’augmente ni ne diminue, quel que soit le système de peine infligée. On a aboli le *knout* en Russie et la peine de mort en Italie – et le nombre des meurtres est resté absolument le même. »[10]

L’absence d’échos des données scientifiques dans le débat public et politique sur les effets de l’incarcération n’est donc pas nouvelle. Il s’agit même plutôt d’une caractéristique du champ carcéral. S’il est un domaine où la politique fondée sur les preuves ne prend pas, ni l’analyse statistique et encore moins les analyses des sciences sociales qualitatives, c’est bien celui de l’efficacité de la prison. On peut dès lors s’interroger sur l’absence d’usage de la preuve scientifique en la matière.

Didier Fassin[11] a souligné la part de jouissance dans l’administration de la peine, doublée de l’indifférence générale face à la souffrance infligée à ceux jugés indésirables[12]. La

jouissance devant la peine, une forme de retour du supplice de Damien décrit à l'entame de *Surveiller et punir* par Michel Foucault, justifierait ainsi l'impossibilité d'une reconnaissance factuelle de l'inefficacité de la prison.

Les débats récents autour de la prison, les annonces d'ouverture de prisons de haute sécurité, la mise en cause de régimes carcéraux par le ministre de l'intérieur (appelant à l'interdiction de pratiques récréatives) gagnent également à être comprises, dans le contexte de la montée du brutalisme et des populismes, comme une mise en scène du pouvoir. Georges Balandier[13] a montré que le pouvoir n'est jamais nu, mais qu'il résulte d'une théâtrocratie qui est au cœur de son fonctionnement. La théâtrocratie n'est pas l'œuvre d'un metteur en scène mais le produit d'un gouvernement par les apparences, d'une relation spectaculaire. Prendre au sérieux le rappel de Balandier signifie reconnaître la mise en scène politique du pouvoir et d'en identifier les lieux. Au prix d'un immense coût humain et social, la mise en scène du pouvoir par la prison élude la question de ce que nous faisons des sans-visages enfermés en détention dans des conditions sans cesse dénoncées, de la manière dont collectivement nous faisons l'expérience de la prison et l'envisageons. Interroger le paradoxe qui caractérise le débat sur la prison – l'ignorance des preuves redondantes sur les effets délétères de l'emprisonnement et de ses conditions – et penser à nouveau le sens et les usages de l'incarcération, nécessite de dépasser le spectacle de la prison. C'est ce à quoi invitent les Rencontres estivales autour des enfermements, sous le nom déconcertant de Concertina.

Le concertina est un instrument de musique à vent et à anches libres, une sorte d'accordéon. Il a donné son nom, dès avant la Guerre de 14 -18, à un type de fil de fer barbelé disponible en grosses bobines qui peuvent se déployer comme l'instrument. En choisissant l'appellation Concertina, les Rencontres se devaient de placer leur première édition sous le sceau d'*Une histoire politique du barbelé* d'Olivier Razac, universitaire. La version contemporaine du barbelé, toujours en usage, prend désormais la forme de la surveillance électronique. Efficace et peu coûteuse.

NDLR : article publié dans le cadre d'un partenariat entre AOC et les Rencontres Concertina qui se tiennent du 27 au 29 juin à Dieulefit. Plus d'information [ici](#).

### [Frédéric Le Marcis](#)

Anthropologue, Professeur d'anthropologie sociale à l'École Normale Supérieure de Lyon et directeur de recherche en accueil à l'Institut de Recherche pour le Développement

[1] Baron, Jon. 2018. « [A Brief History of Evidence-Based Policy](#) ». *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science* 678 (1): 40-50.

[2] Duflo, Esther. « [Expérience, science et lutte contre la pauvreté \(presque\) quinze ans après](#) ». *Expérience, science et lutte contre la pauvreté (presque) quinze ans après*, Collège de France, 2023.

[3] Chavagneux, C. (2021). « [Connaissez-vous les RCT ?](#) », *Alternatives Économiques*, 410(3), 78-79. .

[4] Brives, Charlotte, Frédéric Le Marcis, et Emilia Sanabria. 2016. « [What's in a Context? Tenses and Tensions in Evidence-Based Medicine](#) ». *Medical Anthropology* 35 (5): 369-76.

[5] Bédécarrats, Florent, et al. « [Les controverses sur les expérimentations aléatoires dans le domaine du développement](#) ». Expérimentations aléatoires dans le champ du développement, édité par Florent Bédécarrats et al., IRD Éditions, 2022.

[6] Draelants, Hugues et Sonia Revaz (2022) L'évidence des faits. La politique des preuves en éducation, PUF.

[7] Fassin, Didier. 2017. Punir: une passion contemporaine. Paris: Seuil.

[8] Cullen, Francis T., Cheryl Lero Jonson, et Daniel S. Nagin. 2011. « [Prisons Do Not Reduce Recidivism: The High Cost of Ignoring Science](#) ». The Prison Journal 91 (3\_suppl): 48S-65S.

[9] Pierre Kropotkine, *Dans les prisons russes et françaises*, Londres, 1887.

[10] Pierre Kropotkine, : « Les prisons. Son influence morale sur les Prisonniers ». Conférence faite à Paris, Salle Rivoli, le 20 décembre 1887, La brochure mensuelle. N°84, page 9.

[11] Didier Fassin, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, 2015.

[12] Il rappelle également que la prison s'applique majoritairement aux populations les plus affectées par le recul de l'État social.

[13] Balandier, Georges. *Le pouvoir sur scènes*. Éd. revue et Augmentée, Fayard, 2006.